

Numéro	Date	Centre producteur	Type
1262623300637	09/06/2026	16233 - AFTRAL VILLEFRANCHE SUR SAONE	07

33 IMPASSE DES ARBOUSIERS

69400 ARNAS
SIRET : 30540504501957
Code UAI : 0694164B

Dossier suivi par : DEFRANCE Melanie
Téléphone : 0472025400
Courriel : serviceclients.aurasud@aftral.com

Etablissements privés d'enseignement professionnel, d'enseignement à distance et de formation de dirigeants d'entreprises. Siège social : 46, avenue de Villiers - 75847 - Paris Cedex 17 - Association loi 1901 - N ° de déclaration d'activité 11.75.00916.75 auprès de la préfecture de la région Ile de France - SIRET : 30540504500017 - NAF : 8559A - N° TVA : FR95305405045

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
ZAC DU MARTELET
160 RUE DES CHANTIERS DU BEAUJOLAIS
69400 LIMAS
France
SIREN : 981322480

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT
445 AVENUE THEODORE BRAUN
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
France

Vos références	BDC 2026-05-0058
Code client	507956453
Devis N°	DEV202604457478
Commande N°	CDE202605121704
Date	11/05/2026
N° intracom TVA	FR89981322480

(P)laces, (H)eures session, (J)ours, (U)nités

Désignation	Qté	U O	PU.HT	Mt Remise	MT H.T	TVA	MT TTC
Enseignement MDMB01 - ADR Transport de MD par route - formation de base - Initiale - MDMB626F000D (Inter) du 20/05/2026 au 22/05/2026, durée : 21,00h. - lieu : AFTRAL VILLEFRANCHE SUR SAONE 69400 ARNAS.							
> DUMARCHEY Dominique (Total présence : 21h) - ref. : 800929002 - Période facturée du 20/05/2026 au 22/05/2026	1,00	P	486,00	0,00	486,00	20,00%	583,20
Total ... EURO					486,00	97,20	583,20

- Acompte versé **0,00**
Net à Payer 583,20 €

TVA exigible sur les encaissements		
C	Taux	Montant
201	20,00 %	97,20

Conformément aux art. L441-3 modifié par la loi 2001-40 du 15 mai 2001 et L441-6 modifié par la loi 2008-776 du 4 août 2008 du Code de Commerce, il est précisé qu'au-delà d'un délai de 30 jours, un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliqué au montant de la facture restant dû. En outre, pour les clients professionnels, conformément au Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement exigible en cas de retard de paiement est fixé à 40€.

Informations générales de règlement
Date d'échéance : 09/07/2026 - N° compte : 507956453 - N° facture : 1262623300637 - Net à payer : 583,20 € Conditions de paiement : Virement à 30 jours Coordonnées du pôle règlement : pcn.aftral.siege@aftral.com Le numéro de facture est à rappeler obligatoirement avec votre règlement : 1262623300637 .

Modalité de règlement par virement
Le numéro de facture est à indiquer dans l'intitulé de votre virement : 1262623300637 .
Références bancaires :
IBAN/BIC : FR76 3006 6101 4100 0103 1030 797/CMCIFRPP

Modalité de règlement par chèque
Le numéro de facture est à rappeler au dos du chèque : 1262623300637 .
Règlement à adresser à :
AFTRAL POLE CLIENT NATIONAL 46 avenue de Villiers 75017 Paris

Bon de commande n° 2026-05-0058



Date d'émission du bon de commande : Le 30/04/2026

Le donneur d'ordre	LIP VILLEFRANCHE TRANSPORT 445 Avenue Théodore Braun 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE N° Téléphone : 481810141 N° SIRET : 98132248000543		
Adresse de facturation	LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT 445 Avenue Théodore Braun 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE N° Téléphone : 481810141 N° SIRET : 98132248000543		
Intitulé de la formation	Formation Matière Dangereuse ADR		
Organisme de formation	AFTRAL - Villefranche sur Saône 69400 Arnas		
Dates de la formation	Début : Le 20/05/2026 - Fin : Le 22/05/2026		
Participant(s)	● Dominique DUMARCHEY		
THEMES	Coût unitaire	Quantité	Coût Total (€ HT)
Formation Matière Dangereuse ADR	486.00 € ht	1	486.00 € ht
TOTAUX	TOTAL HT 486.00 € ht	TVA 97.20 €	TOTAL TTC 583.20 €

Pour le Donneur d'ordre, LIP
Christelle ROUSSEL Responsable Développement RH

Pour L'Organisme de Formation

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP

18 Impasse de l'Asphalte - 69386 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 7 00 8 05 - www.lipgroupelip.com

SIREN 879 428 020 - APE 78.20 Z

SAS au capital de 1 000 000 €



Article 1 - objet et champ d'application :

Ce document servira de base pour la création de la convention de formation qui sera signée entre LIP et l'organisme de formation, pour les prestations indiquées ci-dessus.

Toutes modifications, quelle qu'en soit la nature, devront être acceptées par les parties qui restent libres des modalités de confirmation (nouvelle proposition, bon de commande, avenant, email....).

Le présent contrat est conclu dans le cadre d'une prestation de formation ponctuelle réalisée par l'organisme de formation au bénéfice du donneur d'ordre.

La formation, objet du contrat, est la suivante : **Formation Matière Dangereuse ADR**

Elle aura lieu aux dates suivantes : **Début le 20/05/2026 - Fin le 22/05/2026**

Durée de la Formation : **21 heures**

Détail de la formation – cf. programme

Le présent contrat est strictement limité à la prestation de formation visée.

Il cesse de plein droit à son terme.

Article 2 - Documents contractuels pour les prestations de formation :

- Bon de commande comprenant les conditions générales de vente validées par les deux parties
- L'organisme de formation s'engage à respecter la procédure administrative communiquée par Le Donneur d'ordre

Article 3 - Obligations de l'organisme de formation :

L'organisme de formation s'engage à valider le bon de commande, et à communiquer par l'intermédiaire de la plateforme Evaneo :

- Les convocations et plan d'accès à la formation
- Les prérequis éventuels
- Le programme de formation
- La convention de formation signée et cachetée et établie à l'adresse de facturation indiquée en page 1
- Les Feuilles d'émargements
- Les fiches de Satisfaction
- Les certificats de réalisation
- Facture établie à l'adresse de facturation indiquée en page 1 portant la mention : **2026-05-0058**
- Animer la formation dans le respect des objectifs fixés par le donneur d'ordre
- Assurer l'évaluation des stagiaires à l'issue de l'action de formation, et d'établir les attestations de fin de formation prévues à l'article L.6353-1 du Code du travail
- Respecter la confidentialité des échanges en formation

Article 4 - Obligations du donneur d'ordre :

Le donneur d'ordre s'engage à :

- Confier à l'organisme de formation la formation prévue à l'article 1
- Prévenir L'organisme de formation au moins 3 jours à l'avance en cas d'annulation ou de report de la formation.

Article 5 - Modalités financières :

L'organisme de formation percevra une rémunération (prix de la prestation) de **486.00** euros HT pour l'ensemble de sa prestation.

Cette rémunération comprend le temps de préparation de la formation et l'animation.

Le paiement sera effectué 45 jours à réception de la facture.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont compris dans le prix de vente

Article 6 - Conditions de report de formation :

En cas d'impératif, Le donneur d'Ordre se réserve le droit de demander un report de la formation à laquelle le/les intérimaires sont inscrits.

Article 7 - Assurance et Responsabilité :

L'organisme de formation est responsable de tout dommage corporel et matériel causé aux stagiaires de la formation, consécutif à une faute de son personnel préposé et employé au titre des prestations. L'organisme de formation souscrit des contrats d'assurance nécessaires pour garantir les risques et responsabilités liés à l'exécution des prestations.

Article 8 - Attribution de compétences :

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, Le tribunal de commerce apparenté à la société adéquat correspondante sera seul compétent.

Article 9 - Informatique et libertés :

En conformité avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé des données nominatives fait l'objet d'une déclaration en cours auprès de nos partenaires contractuels pour les besoins des dites commandes. Conformément à la réglementation française, L'organisme de formation peut écrire au Donneur d'Ordre pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment, exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier du donneur D'ordre.

AFTRAL

33 IMPASSE DES ARBOUSIERS
69400 ARNAS
SIRET : 30540504501957

Dossier suivi par : DEFRANCE Melanie

Téléphone : 0472025400
E-mail : serviceclients.aurasud@aftral.com

Réf CDE : CDE202605121704
Session : MDMB626F000D

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT
Madame LYET Ludivine
445 AVENUE THEODORE BRAUN
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), **Dominique SOULAGE**, **Directeur opérationnel**, Représentant légal du dispensateur de formation, agissant,
par délégation de Monsieur Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général de AFTRAL, atteste que :

Monsieur **DUMARCHEY Dominique**

salarié(e) de l'entreprise : **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT**

a suivi l'action de formation **ADR Transport de MD par route - formation de base - Initiale**

Nature de l'action de formation : Action de formation

qui s'est déroulée du **20/05/2026** au **22/05/2026**

pour une durée totale de **21,00 heures**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à **ARNAS**, le 04/06/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel



AFTRAL

33 IMPASSE DES ARBOUSIERS
69400 ARNAS
SIRET : 30540504501957

Dossier suivi par : DEFRANCE Melanie

Téléphone : 0472025400
E-mail : serviceclients.aurasud@aftral.com

Réf CDE : CDE202605121704
Session : MDMB626F000D

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT
Madame LYET Ludivine
445 AVENUE THEODORE BRAUN
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), **Dominique SOULAGE**, **Directeur opérationnel**, Représentant légal du dispensateur de formation, agissant,
par délégation de Monsieur Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général de AFTRAL, atteste que :

Monsieur **DUMARCHEY Dominique**

salarié(e) de l'entreprise : **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT**

a suivi l'action de formation **ADR Transport de MD par route - formation de base - Initiale**

Nature de l'action de formation : Action de formation

qui s'est déroulée du **20/05/2026** au **22/05/2026**

pour une durée totale de **21,00 heures**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à **ARNAS**, le 04/06/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel



AFTRAL

33 IMPASSE DES ARBOUSIERS
69400 ARNAS
SIRET : 30540504501957

Dossier suivi par : DEFRANCE Melanie

Téléphone : 0472025400
E-mail : serviceclients.aurasud@aftral.com

Réf CDE : CDE202605121704
Session : MDMB626F000D

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT
Madame LYET Ludivine
445 AVENUE THEODORE BRAUN
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), **Dominique SOULAGE**, **Directeur opérationnel**, Représentant légal du dispensateur de formation, agissant,
par délégation de Monsieur Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général de AFTRAL, atteste que :

Monsieur **DUMARCHEY Dominique**

salarié(e) de l'entreprise : **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT**

a suivi l'action de formation **ADR Transport de MD par route - formation de base - Initiale**

Nature de l'action de formation : Action de formation

qui s'est déroulée du **20/05/2026** au **22/05/2026**

pour une durée totale de **21,00 heures**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à **ARNAS**, le 04/06/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel

